ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

VERENIGDE VERGADERING VAN DE GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET DES QUESTIONS

INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

CHARGÉE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

COMMISSIE VOOR DE SOCIALE ZAKEN

BELAST MET DE KINDERBIJSLAG

RÉUNION DU MERCREDI 27 JUIN 2018

VERGADERING VAN WOENSDAG 27 JUNI 2018

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

Présidence : M. Ahmed El Ktibi, président.

INTERPELLATION

M. le président.- L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Colson.

INTERPELLATION DE M. MICHEL COLSON

À M. PASCAL SMET, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENT POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,

ET À MME CÉLINE FREMAULT, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENTE POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,

concernant "le développement de la plateforme 'Surviving'".

M. le président.- La membre du Collège réuni Céline Fremault répondra à l'interpellation.

La parole est à M. Colson.

M. Michel Colson (DéFI).- Je souhaite vous interroger sur le développement du projet Surviving dont l'objectif est de créer un site internet répertoriant de la façon la plus claire et la plus exhaustive possible les aides disponibles à Bruxelles pour les personnes vivant dans la rue ou dans une situation de grande précarité.

Comme nous avons pu nous en apercevoir lors des auditions et de l'examen du projet d'ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans abri, le secteur se compose d'une multitude de structures issues du secteur public ou du monde associatif. Si nous pouvons évidemment nous réjouir de l'existence de ces nombreux acteurs, nous devons néanmoins garder à l'esprit que la grande diversité du secteur peut, malheureusement, produire un effet pervers. Certains sans-abri et travailleurs sociaux n'ont pas de vue d'ensemble du secteur et peinent à s'y retrouver entre les différentes associations.

[111]

L'ordonnance de l'Assemblée réunie de la Cocom adoptée le 25 mai dernier vise précisément à clarifier le paysage de l'aide aux sans-abri à Bruxelles en donnant naissance à l'asbl de droit public Bruss'help, qui sera chargée de coordonner l'ensemble des dispositifs d'aide d'urgence et d'insertion, et d'orienter chaque personne sans abri ou en besoin de guidance vers la structure la plus adéquate.

Toutefois, le monde associatif n'a pas attendu l'adoption de l'ordonnance pour prendre une série d'initiatives en vue de proposer une cartographie du secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri. Il existe une douzaine de plans édités par des associations, qui répertorient et informent sur l'ensemble des services en Région

bruxelloise. Cependant, les acteurs de terrain reconnaissent que les informations figurant sur ces plans sont parfois incomplètes et pas toujours actualisées.

Partant de ces constats, La Strada et DoucheFLUX se sont associées pour concevoir Surviving, un site internet offrant un inventaire des services d'aide aux personnes sans abri en Région bruxelloise. Selon ses concepteurs, une telle application facilitera la vie des personnes en situation de grande précarité dans la mesure où ce guichet virtuel leur donnera accès à un cadastre reprenant l'ensemble des structures susceptibles de leur apporter l'aide dont ils ont besoin.

[113]

L'avantage de cette formule est bien entendu que l'application pourrait être actualisée en temps réel, ce qui est souvent nécessaire.

Concrètement, la page d'accueil sera uniquement constituée de pictogrammes correspondant aux besoins élémentaires des sans-abri : une assiette pour manger, une douche pour se laver, un lit pour dormir, etc. Il suffira de sélectionner l'icône représentant un besoin pour consulter la liste des centres bruxellois pouvant fournir le service demandé.

Pour l'heure, le site Surviving est en cours de développement ; les porteurs du projet estiment qu'il pourrait être mis en service dans le courant de l'année 2019. Vingt-trois associations bruxelloises venant en aide aux personnes sans abri ont déjà rejoint le projet. DoucheFLUX se charge d'élaborer le contenu du site, tandis que La Strada s'occupe des aspects techniques et informatiques.

Dans la presse, les responsables des deux associations ont indiqué que leur projet était principalement financé par des fonds privés et qu'ils ne bénéficiaient d'aucun subside, hormis une petite enveloppe budgétaire de 5.000 euros obtenue dans le cadre d'un appel à projets. Ils ont néanmoins précisé qu'ils avaient l'intention de solliciter un soutien financier de la part de la Cocom, soutien qui leur permettrait d'accélérer le développement de ladite plate-forme.

Avez-vous pris connaissance du projet Surviving ?

Avez-vous rencontré les responsables de DoucheFLUX et de La Strada afin qu'ils puissent vous présenter ce guichet d'information virtuel pour les personnes sans abri et les travailleurs sociaux ?

Avez-vous eu l'occasion de consulter une première version de cette plate-forme ? Dans l'affirmative, quels enseignements en avez-vous tirés ?

Les porteurs du projet ont-ils introduit une demande de subside auprès du Collège réuni ? Dans l'affirmative, ce dernier a-t-il déjà statué sur cette demande et a-t-il décidé d'octroyer une aide financière à DoucheFLUX et à La Strada ?

Enfin, je souhaiterais vous interroger sur la place que ce site internet pourrait occuper dans le nouveau paysage de l'aide aux sans-abri en Région bruxelloise. En réalité, le projet Surviving poursuit une double finalité : l'information et l'orientation des personnes sans abri. II semblerait que l'association DoucheFLUX entende orienter les personnes en situation de grande précarité vers les différentes structures adaptées par le biais de cette plate-forme. Or l'ordonnance que nous avons votée prévoit que la mission consistant à orienter les personnes sans abri ou en besoin de guidance vers les dispositifs ad hoc sera confiée à la nouvelle personne morale de droit public, l'asbl Bruss'help.

[115]

Bien entendu, nous ne pouvons qu'encourager et saluer toutes les initiatives visant à mieux informer les personnes en situation de grande précarité. Je crois néanmoins qu'il serait contre-productif d'avoir deux dispositifs d'orientation des sans-abri dans notre Région.

Comment allez-vous organiser l'articulation entre le dispositif d'orientation proposé par Bruss'help et celui qui sera bientôt proposé par la plate-forme Surviving ? Le Collège réuni a-t-il déjà pris ou envisage-t-il de prendre des dispositions pour éviter que le site internet Surviving ne concurrence Bruss'help dans ce domaine ?

Enfin, le Collège réuni a-t-il étudié la possibilité de confier à Bruss'help le soin de superviser elle-même le projet Surviving ? Dans l'affirmative, avez-vous déjà discuté avec les responsables de DoucheFLUX et de La Strada afin de savoir s'ils accepteraient de confier la gestion du site Surviving à Bruss'help ? À cet égard, il importe de rappeler que La Strada sera bientôt intégrée à Bruss'help.

[117]

Discussion

[119]

M. le président.- La parole est à M. Temiz.

M. Sevket Temiz (PS).- Cette question nous renvoie directement à l'accès à l'information et à l’orientation bas seuil pour les acteurs de l'aide contre le sans-abrisme et pour les usagers eux-mêmes : le non-accès aux droits et le non-recours sont directement liés à l’absence d'une information complète, didactique et actualisée.

Nous saluons cette initiative qui entend répondre à une nécessité sur le terrain. Il nous semble qu'elle croise une initiative du Centre de documentation et de coordination sociales (CDCS) : social.brussels, qui se veut également plate-forme numérique intégrant les données de l'ensemble des opérateurs sociaux présents sur le territoire de Bruxelles-Capitale, vouée à répondre à des requêtes précises. Mon groupe a pu en prendre connaissance. Elle semble particulièrement efficace et bénéficie d'un important soutien de la Cocom, de la Région et de la Cocof.

Comment Surviving s'articule-t-il avec l'initiative du CDCS ? En outre, l'initiative semble venir aussi de La Strada qui doit connaître social.brussels. Comment les deux plate-formes sont-elles, le cas échéant, associées ?

Est-il envisageable que la nouvelle plate-forme alimente des portails bas seuil, plus conviviaux, avec des icônes éventuellement plus accessibles pour des publics en situation d'urgence ?

Depuis la création de Bruss'help par l’ordonnance, avez-vous entamé le processus d’intégration de La Strada ? La nouvelle structure intègre-t-elle un projet de cette nature qui rentrerait dans ses missions ?

[121]

M. le président.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Il n'y a pas une, mais au moins deux applications. En effet, il y a un moment déjà, l'asbl Dépannage d'urgence de nuit et échanges (DUNE) a lancé l'application Le Bon Plan avec, à peu près, les mêmes objectifs. Celle-ci recourt également à la géolocalisation et indique les services sociaux disponibles ainsi que ceux destinés au public très bas seuil d'accès et sans-abri. La nouvelle application apporte sans doute des nuances.

Cela signifie néanmoins que le monde associatif n'a pas attendu l'ordonnance pour essayer d'informer au mieux le public le plus précarisé et qu'il recourt à des moyens modernes. De nombreux sans-abri disposent en effet d'un téléphone intelligent, c'est une réalité. Au même titre qu'une douche, l'accès à une prise de courant leur permettant de recharger leur appareil est donc aussi un élément important pour eux. Évoquons surtout les travailleurs sociaux et autres accompagnateurs qui peuvent les aider. L'accès direct à l'information répond sans doute à un besoin et à une demande.

[123]

Cela vient mettre en tension la volonté de l'ordonnance d'hypercentraliser en termes d'orientation. En effet, même si elle était réalisée par Bruss’help, l'existence même de l'application décentralise l'orientation puisque tout se passe un peu partout. Penser que des personnes vont téléphoner à un central téléphonique ou se présenter à un guichet unique pour l'ensemble de la Région afin d'être orientées est archaïque, tant sur le fond que sur la forme. C'est ce que nous avons voté et c'est pourtant déjà dépassé.

Il est donc intéressant de vous entendre sur la compatibilité du dynamisme associatif, des technologies modernes qui font oublier la répartition téléphonique ou l'existence d'un guichet unique avec la mise en œuvre de l'ordonnance. Comment Bruss'help va se situer dans ce contexte ?

[125]

M. le président.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.- Votre question sur le projet Surviving lancé par DoucheFLUX me permet de préciser à nouveau les principaux postulats en matière d’orientation des sans-abri tels que consacrés par la nouvelle ordonnance.

La genèse du projet est la suivante : lors de groupes de parole organisés par l’asbl DoucheFLUX, il est ressorti que la visibilité de l’offre de services pouvait, selon les bénéficiaires, être améliorée. L'asbl s’est donc lancée seule dans la mise en œuvre d’un projet de simplification d’accès à l’information relative à l’offre de services d’aide. Le partenariat avec l’asbl La Strada, intervenu dans un second temps, est porté par l’informaticien de La Strada et prend la forme d’un détachement par convention de celui-ci vers DoucheFLUX, un jour par mois, pour développer le projet Surviving.

La secrétaire d’État Bianca Debaets a prévu de financer cette initiative dans le cadre plus global du projet de smart city, par le biais d'une subvention qui permettra de financer le salaire de quelques mois du développeur informatique. Par contre, aucun financement par la Cocom n’est prévu. L’appui à la mise en œuvre de projets venant du secteur fait déjà partie intégrante du cahier des charges de La Strada et, logiquement, aucun financement supplémentaire ne pourra être octroyé.

Vous me posez la question de la cohérence, ou plutôt de la non-cohérence, d’un développement parallèle de plusieurs outils d’orientation : d’une part, les futures fonctions de Bruss’help et, d’autre part, le développement de projets d’illustration de l’offre de services aux sans-abri.

Précisons que le projet Surviving vise avant tout l'amélioration de l'information des usagers. Il ne s'adresse pas aux services, mais à leurs bénéficiaires, et demeure ainsi un outil de première ligne directement utilisable par les sans-abri qui seraient connectés à internet. Il ne couvre donc pas tout à fait la fonction d'orientation vers les services telle que prévue dans le futur cahier des charges de Bruss'help. Cette fonction d'orientation implique, en plus de la dimension informative, une identification des besoins et une adaptation de l'offre aux besoins, que Surviving ne pourra pas offrir. Cette précaution prise, il importe de s'assurer que nous mettons en œuvre une information cohérente et concertée sur l'offre de services ; à défaut, nous risquons de créer de la confusion et de desservir l'usager.

[127]

En effet, nous connaissons tous la propension du secteur bruxellois à générer des plates-formes collaboratives, des réseaux d'échange, des catalogues de services et des cartographies croisées. Le plan pour les sans-abri de La Strada, la Plate-forme informative de La Strada (PILS), Le bon plan, outil développé par l'asbl Dépannage d'urgence de nuit et échanges (DUNE), les guides relatifs aux plans hivernaux des CPAS et les guides de certaines coordinations sociales n'en sont que quelques exemples.

Le plus important est de s'assurer que l'information fournie est de qualité, non contradictoire et que les trop nombreuses sources d'information ne génèrent pas de situations cacophoniques et contre-productives. Bien entendu, il faut respecter le pluralisme associatif et garder intacte la motivation des initiatives sociales innovantes, mais aussi veiller à ce que l'information fournie demeure cohérente.

Il n'est pas intéressant d'assister à des initiatives d'auto-orientation des bénéficiaires vers des services qui pourraient se révéler saturés et/ou inadaptés. Le projet Surviving ne pourra pas résoudre ce problème, lequel figure par contre parmi les priorités de Bruss'help.

Pour conclure, je puis vous assurer qu'une des premières tâches de Bruss'help sera de coordonner, dans une approche intégrée, l'ensemble des sources d'information et des outils d'orientation. Le développement de ces outils doit se faire par le biais d'un processus qui garantisse la cohérence et le traitement coordonné de toutes les informations disponibles, qu'elles soient relatives à l'offre de services ou à la demande.

Je suis attentive aux initiatives des uns et des autres. L'inventaire du Centre de documentation et de coordination sociales (CDCS) est un dispositif plus orienté vers un usage associatif ; Surviving semble viser davantage les bénéficiaires.

[129]

Une des missions de Bruss'help consiste à voir clair dans tout ce qui se développe à droite et à gauche. Toutefois, si Mme Debaets souhaite subsidier le projet dans le cadre de la smart city, c'est tant mieux ; c'est sa liberté et son choix. Il faut éviter que les projets ne partent dans tous les sens et que des initiatives, comme Le bon plan, qui existent depuis plusieurs années ne deviennent contre-productives dans une cacophonie générale où plus personne ne sait qui fait quoi et comment (par smartphone, sur papier, etc.).

Il sera donc bien utile de pouvoir compter sur Bruss'help pour coordonner l'ensemble des initiatives.

[131]

M. le président.- La parole est à M. Colson.

M. Michel Colson (DéFI).- Ces réponses permettent finalement de clarifier le cadre de l'ordonnance sans pour autant stigmatiser le dynamisme et la créativité des réseaux associatifs. Connaître le champ d'action de chaque association est le début de la coordination sociale. Cela permet d'éviter que quelqu'un fasse moins bien que ce que l'on essaie déjà de faire.

- L'incident est clos.

[135]

QUESTIONS ORALES

M. le président.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

QUESTION ORALE DE M. MICHEL COLSON

À M. PASCAL SMET, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENT POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,

ET À MME CÉLINE FREMAULT, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENTE POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,

concernant "le licenciement de 31 salariés du Samusocial".

M. le président.- La membre du Collège réuni Céline Fremault répondra à la question orale.

La parole est à M. Colson.

M. Michel Colson (DéFI).- Dans la presse du 23 mai, nous avons appris que lors d’un conseil d’entreprise extraordinaire, les dirigeants de l'asbl Samusocial avaient annoncé leur intention, le 30 juin prochain, de procéder au licenciement collectif de 26 salariés disposant d'un contrat de travail à durée indéterminée et de ne pas renouveler cinq contrats à durée déterminée.

Des responsables syndicaux affiliés au Syndicat des employés, techniciens et cadres (Setca) ont vivement réagi à cette annonce en affirmant que ce licenciement était principalement dû à la décision du gouvernement fédéral de ne plus subventionner l'accueil des migrants pour le compte de l'agence fédérale Fedasil au sein du centre géré par le Samusocial à Neder-Over-Heembeek. Le 24 mars dernier, le gouvernement Michel a en effet adopté un plan de réduction de la capacité d'accueil, qui vise à supprimer pas moins de 6.054 places d'accueil en centres collectifs et en logements individuels.

S'agissant de l'accueil collectif, ce plan prévoit la fermeture de neuf centres temporaires de la Croix-Rouge, de la Rode Kruis-Vlaanderen, de Caritas Catholica et du Samusocial, qui offrent actuellement 2.854 places d'accueil. Rappelons que ces neuf centres avaient été ouverts en 2015 afin de pouvoir offrir un hébergement d'urgence aux nombreux demandeurs d'asile arrivés en Belgique lors de la crise des réfugiés. Après l'afflux massif enregistré cette année-là, le nombre d'arrivées sur notre territoire a considérablement baissé au cours des trois dernières années et l'autorité fédérale a donc progressivement réduit la capacité d'accueil de notre pays en procédant à la fermeture d'une trentaine de centres temporaires en 2016, 2017 et 2018.

D'après le Setca, la décision du gouvernement fédéral de ne plus octroyer de subvention à la structure d'accueil du Samusocial de Neder-Over-Heembeek a conduit la direction de l'asbl à se séparer de 31 de ses collaborateurs. Les responsables syndicaux interrogés dans la presse estiment que les travailleurs du Samusocial subissent de plein fouet les conséquences des politiques incohérentes menées par le gouvernement fédéral et les entités fédérées.

[141]

Je crois que la situation a évolué depuis lors, mais une fois de plus, je dois de me tenir au texte de ma question orale. Celle-ci a dû faire des allers-retours car le Bureau élargi n'avait pas très bien compris le sujet et l'avait mise en concurrence avec une interpellation de ma collègue Véronique Jamoulle qui n'avait strictement rien à voir.

Avez-vous eu des contacts ou des échanges avec le gouvernement fédéral au sujet de sa récente décision de fermer neuf structures d'accueil temporaires réservées aux migrants, notamment celle gérée par le Samusocial ? Avez-vous déjà interpellé, ou envisagez-vous d'interpeller, le gouvernement fédéral à propos de l'impact de cette décision sur l'emploi au sein de l'asbl Samusocial ?

Partagez-vous l'analyse des responsables syndicaux selon lesquels ce licenciement s'explique essentiellement par la décision de l'autorité fédérale de ne plus accorder de financement au centre d'accueil temporaire de Neder-Over-Heembeek ? Les graves difficultés financières du Samusocial - diminution des dons, dette importante à l'égard du CPAS de Bruxelles-Ville, retard de paiement de deux trimestres de cotisations à l'ONSS, etc. - que nous avons évoquées, à plusieurs reprises en commission, sont-elles totalement étrangères à la décision de la direction de se séparer de 31 travailleurs ?

Le Collège réuni a-t-il pris, ou envisage-t-il de prendre, des initiatives en vue de limiter autant que faire se peut le nombre de licenciements secs ? Le Collège réuni a-t-il entamé des discussions avec la direction de l'asbl à ce propos ?

Dans un autre ordre d'idées, pouvez-vous nous confirmer que la dissolution de l'asbl de droit privé et le transfert de ses missions dans une nouvelle asbl de droit public, le New Samusocial, n'auront, en principe, aucune conséquence négative sur l'emploi ? En d'autres termes, pouvez-vous nous garantir que les quelque 300 personnes qui travaillent actuellement pour le compte du Samusocial conserveront leur emploi au sein de la nouvelle structure ?

[143]

M. le président.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.- Je suis au regret de confirmer les informations évoquées dans votre question orale : le conseil d'administration de l'asbl a décidé le licenciement de 26 employés sous contrat à durée indéterminée et de cinq employés sous contrat à durée déterminée.

Comme évoqué la semaine passée en réponse à une interpellation de M. Maron, cette décision est directement liée à celle du secrétaire d'État de fermer, fin 2018, les centres Fedasil de préaccueil ouverts en 2015 lors de l'arrivée massive de demandeurs d'asile. Ce licenciement n'a aucun lien avec les difficultés financières de l'asbl mises en lumière à la suite du scandale du Samusocial et du travail d'enquête de cette commission. Ces difficultés s'inscrivent par ailleurs dans une phase de résolution, comme j'ai eu l'occasion de le dire dans ma réponse à la question de Mme Jamoulle.

Précisons les éléments techniques de la procédure de licenciement en cours. Le point de départ est la décision du secrétaire d'État de mettre un terme à la convention sur le site de préaccueil. L'asbl se voit en effet dans l'obligation de faire courir les préavis dès aujourd'hui si elle ne veut pas encourir le risque de devoir payer des préavis non prestés en fin de convention. Dans ce deuxième cas de figure, elle se trouverait dans l'obligation de verser des salaires dont le subventionnement ne serait éligible ni par le biais de Fedasil - la convention serait caduque - ni sur des budgets de la Cocom. En effet, s'agissant d'une mission fédérale, les frais qui y afférents ne sont pas éligibles en Cocom.

En d'autres termes, si les préavis ne sont pas signés dans les temps, l'asbl se verrait contrainte de les financer sur compte propre, ce qui serait synonyme de faillite financière eu égard à ses difficultés. J'ajoute que les déclarations syndicales visant les responsabilités régionales ne sont techniquement pas audibles : en aucun cas la Cocom ne pourra prendre en charge des salaires liés à une mission fédérale et à une fin de convention entre Fedasil et le Samusocial.

Toujours du point de vue technique, le licenciement concerne un nombre de travailleurs supérieur à dix. C'est pourquoi une procédure Renault est obligatoire. Dans sa phase 1, celle-ci prévoit une concertation entre représentants des travailleurs et employeurs sur les motivations du licenciement. Cette procédure s'est conclue non sans difficultés il y a quinze jours. Les syndicats estimaient en effet que davantage d'informations devaient être fournies quant aux possibilités de réaffectation des employés licenciés vers d'autres missions de l'asbl.

[145]

Cependant, selon la loi, les réaffectations ne peuvent être négociées entre syndicats et employeur que lors de la phase 2 de la procédure Renault, et celle-ci ne peut démarrer que si la phase 1 est conclue. C'est pourquoi, suivant l'avis de son avocat spécialisé en droit du travail, le conseil d'administration a décidé de conclure unilatéralement la phase 1, cela afin de pouvoir analyser les possibilités de réaffectation en interne et/ou de outplacement. Il a paru important au conseil d'administration de l'asbl d'étudier au plus vite les possibilités de réaffectation et de ne pas s'enliser dans un bras de fer empêchant la recherche de solutions alternatives profitant aux employés.

En ce qui concerne la possibilité de réaffectation et/ou d'outplacement des employés licenciés, il est trop tôt pour se prononcer. Nous estimons qu'il s'agit là d'une tâche que les deux parties doivent effectuer dans un climat apaisé et non conflictuel. Je signalerai simplement que la fin des préavis à prester coïncide avec le redémarrage du dispositif hivernal, et que la capacité globale d'accueil de l'asbl a encore été augmentée ces dernières semaines.

Il importe par contre de comprendre que les métiers dans un centre de Fedasil et dans un site d'accueil pour sans-abri ne sont pas toujours identiques. Ne tombons pas dans le piège en considérant que l'ensemble du personnel peut être transféré automatiquement comme dans un système de vases communicants ; une analyse plus fine est nécessaire. Par ailleurs, des employés de Fedasil ont fait savoir qu'ils ne désiraient pas rejoindre les centres d'accueil régionaux pour sans-abri.

Enfin, les syndicats ont sollicité une rencontre avec les représentants des ministres de l'aide aux personnes. Cette rencontre a eu lieu le 11 juin et tous les points mentionnés plus haut ont été abordés.

J'en viens à vos autres questions.

D'abord, la direction et le conseil d'administration ont constamment communiqué avec les représentants des ministres sur cette problématique. Ces discussions ont eu lieu au sein du conseil d'administration de l'asbl en

présence des commissaires du Collège réuni et des représentants invités des ministres fonctionnels, ainsi que du ministre-président. Toutes les décisions du conseil d'administration ont été prises en présence des représentants des ministres et des commissaires.

Ensuite, s'agissant du maintien de l'emploi lors de la transformation de l'asbl de droit privé en asbl de droit public, il a été décidé que cette opération serait menée dans le respect du standstill et que, compte tenu de la poursuite des missions régionales, aucune branche d'activité ne serait sacrifiée. Par contre, aucune décision n'a été prise sur l'avenir des autres missions Fedasil. En l'espèce, la difficulté réside, comme le montre le cas de ces 31 licenciements, dans le fait que la capacité de planification du Collège réuni pour ces missions est totalement nulle. Le seul élément de réponse que nous pouvons fournir sur les autres missions Fedasil est que, en l'état actuel, les autres conventions courent sans limitation dans le temps et que les projets ne sont en aucun cas déficitaires.

Nous analysons, avec les juristes mandatés par marché public pour accompagner le transfert, les possibilités de voir une asbl régionale de droit public mener des missions autres que régionales, en l'occurrence des missions fédérales. Il est aussi apparu évident que le scénario de maintenir en vie une asbl "ancien Samusocial" avec uniquement des missions fédérales, et de transférer tout ce qui est régional vers le "New Samusocial" n'était techniquement pas envisageable.

[147]

En effet, dans ce cas de figure, l'ancienne asbl ne pourrait pas supporter les frais liés au management et à la logistique. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de cette situation.

Aucune prise de contact spécifique n'a eu lieu entre les ministres régionaux et le secrétaire d'État sur ces 31 licenciements, mais le problème a été abordé par mes collaborateurs lors des réunions opérationnelles organisées par le Premier ministre et qui faisaient suite à la saisine du Comité de concertation sur les migrants en transit.

[149]

M. le président.- La parole est à M. Colson.

M. Michel Colson (DéFI).- En effet, soyons clairs : ce qui est du ressort de la responsabilité fédérale doit le rester, c'est fondamental ! Je l'ai respecté toute ma vie dans les CPAS, il n'y a donc aucune raison pour que cela change. Je constate une fois encore que le dialogue avec l'État fédéral est toujours aussi peu constructif et peu harmonieux !

- *L'incident est clos.*

[151]

QUESTION ORALE DE M. JAMAL IKAZBAN

À M. PASCAL SMET, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENT POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,

ET À MME CÉLINE FREMAULT, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENTE POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,

concernant "la journée de réflexion de l'Observatoire de la Santé et du Social sur les résidents en maisons de repos".

M. le président.- La membre du Collège réuni Céline Fremault répondra à la question orale.

La parole est à M. Ikazban.

M. Jamal Ikazban (PS).- L'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale organisait une matinée d'étude, le vendredi 27 avril 2018, intitulée "Organiser des soins de qualité pour les personnes âgées en Région de Bruxelles-Capitale : focus sur les résidents des maisons de repos présentant une dépendance légère (profils O et A)".

Selon les documents de cette rencontre, plus d'un tiers des résidents en maison de repos et de soins en Région de Bruxelles-Capitale présente encore une relative autonomie. Ceci vient corroborer des études antérieures produites sur le sujet.

La question de l'institutionnalisation des personnes âgées devrait nous interpeller en Région bruxelloise. En effet en comparaison avec la Flandre et la Wallonie, notre région comporterait une part plus élevée de personnes âgées résidant en maison de repos (MR) et en maison de repos et de soins (MRS).

Durant cette journée d'étude, l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale a présenté les résultats d'une enquête quantitative et socio-anthropologique sur la problématique. Des experts étaient invités à partager leur expérience de terrain sur la question.

Il s'agissait d'approfondir l'analyse des profils socio-économiques, des parcours de vie, des logiques d'orientation et pourquoi pas des alternatives possibles. L'objectif affiché de cette demi-journée était d'alimenter le débat avec les acteurs de terrain sur la manière dont l'aide et les soins peuvent être au mieux organisés autour de la personne âgée : les maisons de repos, les services d'aide à domicile, les hôpitaux, les décideurs politiques, les chercheurs, etc.

Quelles sont les conclusions qu'il est permis d'en tirer ? Dans quelle mesure celles-ci vont infléchir la politique que vous menez ?

L'étude de Sylvie Carbonnelle, socio-anthropologue, intitulée "Les profils des résidents O et A (de l'échelle de Katz) en maison de repos pour personnes âgées (MRPA) en Région de Bruxelles-Capitale - Parcours, logiques d'orientation, d'accueil et alternatives" était bien évidemment au centre de ces réflexions.

Dans ses conclusions, nous retenons entre autres trois recommandations :

- inviter les autorités à développer des résidences-services sociales ou plus simplement financièrement accessibles et à développer l'offre d'aide et de services en leur sein. Cette recommandation concerne vos collègues en charge des Affaires sociales et la compétence régionale du Logement ;

[155]

- ne pas limiter l'accès aux maisons de repos aux personnes les plus dépendantes, au risque de revenir à un modèle de type hôpital gériatrique. Selon l'étude, les maisons de repos doivent rester des lieux d'hébergement avec un accompagnement social et des soins, et dès lors continuer à pouvoir accueillir ceux qui ne veulent, ou ne peuvent, rester à domicile ou séjourner dans une forme alternative d'habitat ;

- ne pas laisser le privé prendre la main sur le secteur en pratiquant des tarifs inaccessibles pour toute une frange de la population.

Pourriez-vous nous faire état de votre position sur ces recommandations, en concertation avec vos collègues en charge des Affaires sociales ? Des mesures allant dans ce sens sont-elles mises en œuvre et quels en sont les résultats ?

[157]

M. le président.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.- La présence de résidents autonomes présentant les profils dits O et A en maison de repos a déjà fait l'objet d'un débat la semaine passée dans cette commission, et l'étude quantitative a déjà été abordée. Les contenus, résultats, informations et synthèses des études menées par l'observatoire, dont les deux études - quantitative et qualitative - sur les résidents autonomes, sont publiés sur son site internet. Je n'y reviendrai donc pas.

Voici les recommandations de l'étude en fonction des profils de ces résidents relativement autonomes.

Le premier type de profil concerne les personnes qui entrent en maison de repos pour préserver leur autonomie ou pour être protégées. La maison de repos est avant tout une forme choisie d'hébergement, vue comme un support de l'avancée en âge, dans l'idée d'y vieillir jusqu'à la fin de ses jours. Pour ces personnes, une solution alternative possible consiste à renforcer le soutien et la vie sociale à domicile et dans le quartier, ou en résidence-services, afin de leur permettre de vieillir chez elles dans des conditions favorables.

Le deuxième type de profil est celui des personnes qui entrent en maison de repos après un événement de santé, ou par prévention des risques de santé pouvant survenir à domicile. La maison de repos s'est imposée dans ce cas comme support à long terme de la fragilité. En complément du renforcement du soutien à domicile, une piste est le renforcement de l'innovation, notamment pour le suivi des soins. Je pense aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Nous sommes au cœur de la prévention en santé, qui relève de MM. Gosuin et Vanhengel.

Le troisième type de profil est celui des personnes confrontées à un placement de type social ou entrant en maison de repos dans le prolongement d'un parcours institutionnel. Pour ces personnes, il faut concevoir des formules alternatives en fonction de la problématique spécifique présente au moment de l'admission et qui n'est pas forcément liée au vieillissement. Il s'agit donc, par exemple, de créer des places d'accueil pour personnes souffrant d'un handicap, ce que je fais dans le champ de mes compétences tant à la Cocom qu'à la Cocof, ou de développer la capacité d'accueil pour les personnes souffrant d'un problème de santé mentale.

En attendant le développement de ces offres alternatives, la maison de repos reste un maillon indispensable dans l'échelonnement de l'offre.

[159]

Notons également que la présence de personnes relativement autonomes dans les maisons de repos permet de faire de ces institutions des lieux de vie et pas des lieux destinés uniquement aux soins. C'est pourquoi j'utilise dans ma réponse les expressions "maison de repos" et non "maison de repos et de soins". C'est la deuxième réponse à la recommandation particulière que vous pointez.

Plusieurs actions vont dans le sens des recommandations. Elles ont d'ailleurs été lancées par le Collège réuni avant que les recommandations n'aient été émises.

Une première action est la fixation du plan pluriannuel 2017-2023 relatif aux investissements dans l'infrastructure relevant de la politique de l'aide aux personnes. Il intègre doublement les conclusions de l'étude. En subventionnant les travaux d'infrastructure dans les maisons de repos relevant du secteur non marchand, il contribue à ne pas laisser les acteurs privés commerciaux prendre la main ; c'est la réponse à la troisième recommandation. En outre, il répond à une autre recommandation de l'étude, en prévoyant la création de dispositifs alternatifs à la maison de repos, comme les centres de jour, et le soutien à de nouvelles initiatives pour les personnes handicapées. L'enveloppe maximale prévue pour ce plan est de 6,7 millions d'euros par an.

Par ailleurs, les demandes de création de résidences-services sociales ont été prises en compte dans le cadre de la compétence du logement. C'est la réponse à la première recommandation que vous citez.

Pour le soutien du choix du domicile comme lieu de vie, le Collège réuni a prévu d'augmenter les contingents d'heures pour les services d'aide aux familles et aux personnes âgées : 400.000 euros ont été inscrits en 2018.

En 2017 a été prise une ordonnance visant à instaurer un moratoire sur le nombre de lits pour certains établissements d'accueil et d'hébergement. Elle a pour objectif de geler le nombre de lits au vu du vieillissement de la population bruxelloise, qui sera stable jusqu'en 2030, et de permettre leur reconversion non seulement en lits de maison de repos et de soins, afin de répondre aux besoins réels en soins, mais aussi en lits de court séjour, afin de soutenir le choix du domicile comme lieu de vie.

En 2018, trois projets pilotes ont été lancés pour tester un modèle intégré d'aide et de soins par quartier, appelés quartiers solidaires. Le but est de soutenir le choix de rester à son domicile, mais aussi de favoriser le bien-être des personnes âgées dans leur quartier. Concrètement, ces trois projets pilotes visent à identifier les mécanismes permettant d'atteindre et de poursuivre ce type d'approche dans d'autres quartiers. Un budget de 270.000 euros a été prévu sur une base annuelle.

En 2018, un travail est toujours en cours afin de revoir l'organisation de la première ligne d'aide et de soins, en coordination entre les compétences de la santé et de l'aide aux personnes.

Enfin, l'avenir de l'accompagnement et de l'aide aux personnes en perte d'autonomie est l'enjeu essentiel du débat sur la future assurance autonomie. La réunion de lancement de l'exécution du marché attribué par le Collège réuni a eu lieu le 20 avril. L'agenda de travail a été fixé et la première réunion du groupe de travail intercabinets a eu lieu le 18 mai dernier.

[161]

Pour rappel, l'objet du marché est de disposer de l'ensemble des éléments nécessaires à la prise de décision. Ces objectifs seront réalisés en trois lots : une analyse des besoins, une analyse actuarielle, une assistance juridique et légistique.

Vous le constatez, nous n'en sommes plus au stade des recommandations, mais bien de l'action. Et les actions sont confirmées par ladite étude.

[163]

M. le président.- La parole est à M. Ikazban.

M. Jamal Ikazban (PS).- Je remercie la membre du Collège réuni pour sa réponse très complète et surtout pour son action. Comme elle l'a précisé elle-même, il est très important en Région bruxelloise de permettre à chacun d'accéder aux maisons de repos, qu'il soit légèrement autonome ou pas du tout.

Pour conclure, j'ai beaucoup apprécié votre expression pour désigner les maisons de repos : les "maisons de vie". Je partage votre opinion.

- *L'incident est clos.*

[167]

QUESTION ORALE DE M. ALAIN MARON

À M. PASCAL SMET, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENT POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,

ET À MME CÉLINE FREMAULT, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENTE POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,

concernant "le calendrier du Collège réuni quant au futur modèle d'assurance autonomie bruxelloise".

M. le président.- Le membre du Collège réuni Pascal Smet répondra à la question orale.

La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Lors de la commission du 28 février, Mme Fremault avait fait état de la commande de trois études supplémentaires concernant le futur modèle d'assurance autonomie. Les premières études reçues n'avaient pas permis d'élaborer un modèle.

Le premier lot de ces nouvelles études visait à affiner les besoins qu'il serait pertinent de couvrir dans le cadre d'une assurance autonomie et à déterminer les profils des potentiels bénéficiaires.

Pour le second lot, il était demandé aux prestataires de proposer différents scénarios, à savoir différents paniers de services, en précisant pour chacun l'impact budgétaire estimé. Sur la base de l'analyse des besoins, une analyse actuarielle devait examiner les possibilités de financement des scénarios retenus.

Enfin, l'assistance juridique prévue dans le troisième lot devait permettre de traduire les choix politiques, alimentés par les deux analyses évoquées, dans une ordonnance visant la création d'une assurance autonomie en Région bruxelloise.

Tout cela reste quelque peu abstrait et compliqué, d'autant plus que nous n'avons pas lu toutes ces études.

En ce qui concerne le calendrier d'exécution, il était prévu que le premier lot se termine au plus tard le 1er septembre 2018 et que les deux autres soient terminés pour le 31 janvier 2019. Ce calendrier est-il toujours d'actualité ? Quand pensez-vous obtenir finalement la première étude ? Il semble de plus en plus évident que du côté wallon, vu les dissensions MR-cdH et les retards accumulés, l'assurance autonomie ne sera pas mise en œuvre. Depuis le dépôt de la présente question orale le 26 janvier dernier, la situation a un peu changé.

Qu'en sera-t-il à Bruxelles ? Si le calendrier de réception des études est maintenu, il nous semble très difficile, voire impossible, de rédiger un texte avant la fin de la législature. Confirmez-vous que vous planifiez encore une ordonnance sous cette législature, comme vous l'annonciez il y a quelques mois ?

[171]

M. le président.- La parole est à M. Smet.

M. Pascal Smet, membre du Collège réuni.- Je vous remercie de votre question. Ma collègue vous remercie également du souci que vous vous faites au sujet du fonctionnement du gouvernement wallon et elle souhaite vous rassurer. Elle assure que le gouvernement wallon fonctionne bien et qu'il a approuvé la future assurance autonomie wallonne.

M. Alain Maron (Ecolo).- Je suis content de vous entendre me rassurer au sujet du gouvernement wallon.

M. Pascal Smet, membre du Collège réuni.- Moi pas ! J'ai quand même des doutes à ce sujet.

[177]

M. Pascal Smet, membre du Collège réuni.- Votre déduction selon laquelle ce qui se passe en Wallonie influencerait directement Bruxelles nous rend perplexes. En effet, cela sous-entend que la Wallonie orienterait certains choix politiques bruxellois. Je pourrais vous dire que les néerlandophones s'y opposent mais ce n'est pas le cas ! Ce sont les Bruxellois qui s'y opposent ! Francophones, néerlandophones, anglophones..., peu importe la langue maternelle ! Nous, Bruxellois, nous nous opposons au fait que la Flandre ou la Wallonie nous dictent la conduite à suivre. Ces temps sont révolus ! La dernière crise politique, il y a un an, a montré l'esprit bruxellois : il était hors de question que le Gouvernement wallon donne le ton à Bruxelles.

M. Alain Maron (Ecolo).- C'est vrai, mais vous admettrez que pour les allocations familiales, ce n'est pas ce que disait le parti de Mme Fremault.

[181]

M. Pascal Smet, membre du Collège réuni.- M. Maron, je parle ici aussi au nom du PS bruxellois !

Et nous pouvons citer des dossiers dans lesquels la Cocom a été pionnière en la matière, comme le choix de la gestion paritaire des compétences transférées par la sixième réforme de l’État.

Par contre, pour les matières personnalisables, il y a des cohérences entre les politiques menées par la Cocom et celles menées par d'autres entités fédérées : cela s'appelle la loyauté fédérale puisque, selon l'article 136 de la Constitution, le Collège réuni fait fonction d’organe de concertation et de coordination entre les deux communautés.

Quant au calendrier fixé par le Collège réuni, il est toujours d'actualité et a été inscrit dans le marché public qui a été attribué le 21 mars dernier. Ce marché public contient trois lots et est assorti d'un calendrier précis.

Le premier lot concerne l'analyse des besoins. Il vise à affiner les besoins qu'il serait pertinent de couvrir par l'assurance autonome et à identifier les profils des potentiels bénéficiaires. Le prestataire doit proposer différents scénarios, différents paniers de services, en précisant pour chacun l'impact budgétaire estimé. Ce premier lot doit être livré au plus tard le 30 septembre 2018.

Le deuxième lot concerne l'analyse actuarielle. Celle-ci doit s'appuyer sur les conclusions de l'analyse des besoins et doit plus particulièrement examiner les possibilités de financement des différents scénarios dégagés par cette analyse des besoins. Le prestataire devra préciser la part de financement qui pourrait être obtenue par voie de cotisation obligatoire, en examinant différentes hypothèses comme différents montants de cotisation et une progressivité liée au revenu. Il devra également identifier pour chacune des hypothèses la part résiduelle à charge du budget général de la Cocom. L'exécution du deuxième lot commencera à la fin de l'exécution du premier lot et au plus tard le 1er octobre 2018. La mission aura une durée maximale de cinq mois et se terminera au plus tard le 28 février 2019.

Le troisième lot consiste en une assistance juridique et législative. Sur la base des conclusions des analyses des premier et deuxième lots, le prestataire devra apporter une assistance pour la rédaction d'une ordonnance créant une assurance autonome à Bruxelles.

[183]

L'exécution du troisième lot commencera à la fin de l'exécution du premier lot et au plus tard le 1er octobre 2018. La mission durera maximum 5 mois et se terminera au plus tard le 28 février 2019. Le calendrier est toujours à l'ordre du jour et plusieurs réunions du comité d'accompagnement ont déjà eu lieu.

Quant à la capacité de faire voter une ordonnance, sans sous-estimer votre parlement, nous avons néanmoins vérifié sur le site du Service public fédéral Justice les publications des textes légaux.

Savez-vous combien d'ordonnances ont été votées entre le 1er mars et le 30 mai 2014, soit trois mois avant les élections ? 56 ordonnances ont été votées, même si elles n'étaient pas toujours bien formulées. En d'autres termes, il est donc théoriquement toujours possible que ce parlement, dans sa composition actuelle, vote une ordonnance sur l'assurance autonomie. Je ne peux pas garantir, et je ne jure pas, que nous y parviendrons car un accord politique est nécessaire. Avec de la volonté, une ordonnance reste envisageable.

Nous poursuivrons donc notre travail et deux options existent en définitive. Soit tout le travail est fait et nous parvenons à faire voter le texte à temps, soit tout est préparé pour la future majorité qui, dès réception de l'accord gouvernemental, pourra prendre une décision sur les options à privilégier. Dans les deux cas, nous aurons bien travaillé.

[185]

M. le président.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Je suis totalement d'accord avec l'idée que Bruxelles est autonome par rapport à la Wallonie et à la Flandre sur ces questions, mais un système existe en Flandre, qui s'étend aussi à Bruxelles. Le système flamand a de l'influence sur Bruxelles, puisqu'il y est aussi actif, malheureusement. L'instauration d'une cotisation obligatoire soulèvera des questions juridiques. Une étude juridique doit donc être réalisée, notamment pour trancher dans ce dossier.

Quant à la Wallonie, il faut simplement voir comment elle progresse sur cette matière. Il ne s'agit pas forcément de calquer notre système sur le sien, que nous avons dénoncé par ailleurs au Parlement wallon. Nous espérons donc que le système bruxellois sera différent. Du reste, vous le sous-entendez vous-même, puisque vous dites envisager un caractère progressif pour l'éventuelle cotisation, alors qu'en Wallonie, elle n'est pas progressive, mais identique pour tout le monde.

M. Pascal Smet, membre du Collège réuni.- Bon argument !

M. Alain Maron (Ecolo).- Vous êtes donc en train de dire que le cdH veut instaurer le même système à Bruxelles qu'en Wallonie. C'est cohérent avec les propos de son président quand il décide, une fois par an, de sortir de Bastogne pour s'exprimer.

[189]

Je ne comprends pas l'agenda. Du côté wallon, ils sont un peu plus prudents et annoncent une ordonnance au plus tard en 2020, c'est-à-dire pour le prochain gouvernement, même s'ils espèrent la faire voter avant. Ils sont en tout cas plus loin que nous, puisqu'ils ont fixé le modèle, etc. Ici, après une toute première étude préliminaire, nous allons recevoir en septembre les résultats des études en cours puis, en février 2019, des études budgétaires.

Mais vous annoncez que le lot 3, avec la rédaction de l'ordonnance, devrait aussi se conclure au même moment ; selon vous, après les lots 1 et 2, on activera le lot 3 pour mettre en place le texte de l'ordonnance, mais il semble d'autre part que les lots 2 et 3 seront travaillés en même temps. Il y a donc un problème de calendrier.

Vous allez donc demander un travail de rédaction d'ordonnance alors que les questions budgétaires ne sont pas tranchées. C'est possible, mais il est relativement hasardeux de penser qu'on puisse finaliser une étude, rédiger une ordonnance, trouver un accord de gouvernement et passer devant le parlement avant les élections de 2019. Néanmoins, il est bon que de telles études existent.

- *L'incident est clos.*

[195]

QUESTION ORALE DE M. AHMED EL KTIBI

À M. PASCAL SMET, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENT POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,

ET À MME CÉLINE FREMAULT, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENTE POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,

concernant "la situation de l'asbl Article 27".

M. le président.- Le membre du Collège réuni Pascal Smet répondra à la question orale.

La parole est à M. El Ktibi.

M. Ahmed El Ktibi (PS).- Le Baromètre social 2017, réalisé par l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale relève qu'environ un tiers des Bruxellois (31%) disposent d'un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté ; près d'un actif sur cinq (18%) est inscrit auprès d'Actiris comme demandeur d'emploi inoccupé ; la proportion s'élève à 26% pour les moins de 25 ans.

Concernant les enfants de moins de 18 ans, un quart d'entre eux vivent dans un ménage ne disposant pas de revenu lié au travail. Plus d'un cinquième (22%) de la population en âge actif (18-64 ans) vit ainsi avec une allocation d'aide sociale ou un revenu de remplacement.

Depuis des années, ces conditions de vie difficiles ne facilitent pas l'accès à la culture. En effet, le plus souvent, cet accès a un coût. Article 27 est une asbl née à Bruxelles en 1999. Elle travaille avec 229 organisations sociales qui luttent contre l'exclusion ainsi qu'avec de nombreux artistes et 196 organisations culturelles. Son objectif est de sensibiliser et de faciliter l'accès à la participation culturelle pour toutes les personnes vivant dans une situation sociale et/ou économique difficile.

Article 27 collabore aussi avec les CPAS par le biais des travailleurs sociaux. En 2017, sur un total de 55.358 tickets, 19.650 ont été utilisés par les CPAS pour organiser des sorties collectives, des initiations aux arts contemporains, des ateliers créatifs, etc. dans les cinémas, les théâtres, les musées, les centres culturels bruxellois, cela pour un coût total d'environ 72.000 euros.

[199]

Chaque année, l'association reçoit de la Cocom, sur le budget de l'action sociale, un montant de 40.000 euros, le reste étant puisé dans son fonctionnement. Néanmoins, avec l'augmentation constante du nombre de tickets utilisés, cela devient un vrai défi financier et ce n'est plus tenable, structurellement, pour l'association. En bref, il s'agit d'un appel au secours.

Êtes-vous au courant de la situation financière difficile de l'asbl Article 27 ? Avez-vous été contacté par cette association ? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il ?

Une augmentation des subsides alloués à cette asbl est-elle envisageable ? Dans le cas contraire, quelles en seront les conséquences ?

[201]

M. le président.- La parole est à M. Smet.

M. Pascal Smet, membre du Collège réuni.- Je vous livre la réponse de Mme Fremault.

"Ce que vous dites sur l’accès à la culture des personnes vivant dans la précarité est vrai : ce n’est pas parce que l’on rencontre des difficultés de privation matérielle que l’on doit se priver de culture, de spectacles, de musique ou de créations artistiques. L’épanouissement culturel est un droit fondamental et il ne peut être subordonné à d’autres droits. En ce sens, l’objet social de l’asbl Article 27 est important et c’est pourquoi elle bénéficie depuis plusieurs années de notre soutien au travers d'une subvention de 40.000 euros."

Il s'agit là de la seule subvention de la Cocom. J'ignore ce qu'il en est pour la Cocof, mais la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) mène de nombreuses actions afin de favoriser l'accès des personnes défavorisées à la culture. Par exemple, M. Gatz a poursuivi mon initiative d'organiser des concerts à Bozar dans le cadre du Klarafestival. Y sont invités des sans-abri et d'autres personnes fréquentant des centres

d'accueil pour personnes précarisées. Il existe aussi un Culture Pass, le Paspartoe, etc. On y rencontre d'ailleurs des Bruxellois francophones - les plus anciens parlent les deux langues - précarisés.

"Il y a deux mois, l'asbl nous a en effet contactés pour nous informer du fait que le subside de 40.000 euros qu'elle perçoit annuellement de manière récurrente ne permettait plus de répondre à la totalité de la demande en tickets pour les usagers des dix-neuf CPAS bruxellois. Cette demande a en effet augmenté et le budget permettant de la satisfaire pleinement serait de 72.000 euros.

Depuis, l'asbl a été rencontrée à deux reprises. Nous avons également reçu deux courriers de deux présidents de CPAS attirant notre attention sur cette difficulté. Lors de ces deux rencontres avec l'asbl, le mécanisme de financement des tickets a été attentivement analysé. Il apparaît que sur 50.000 tickets distribués en 2017, 19.650 ont été utilisés par un public émargeant du CPAS.

[205]

Le coût total du remboursement pour le public du CPAS est d'environ 72.000 euros sur la même année, ce qui signifie que la Cocom prend en charge 55% du coût de la participation de ce public à des événements culturels.

Ainsi, à titre d'exemple, pour le CPAS de Saint-Gilles, un montant total de près de 9.000 euros a été pris en charge : 5.000 euros par la Cocom et 3.900 euros par d'autres fonds. Pour le CPAS de Bruxelles, la Cocom est intervenue pour près de 7.400 euros sur un coût total d'environ 13.000 euros.

Selon les responsables de l'asbl, il serait imaginable que la tranche non couverte par le financement de la Cocom soit à la charge des CPAS. Cela impliquerait l'établissement de conventions entre l'asbl et le CPAS telles qu'en conclut déjà l'association dans le cadre des maisons de repos, des maisons d'accueil ou des structures d'accueil de la jeunesse. Dans ces cas de figure, ces organisations paient une cotisation de partenariat avec l'asbl.

Les récents refinancements des CPAS sur le budget de la Cocom pourraient être utilisés, par exemple, en visant aussi cet objectif de partenariat avec l'asbl Article 27. Je tiens à votre disposition le tableau avec les calculs financiers élaborés par l'association. On peut y lire qu'une fois répartis entre les dix-huit centres, les coûts sont très faibles et ne dépassent que dans quatre cas 1.500 euros annuels par CPAS.

[207]

Une autre solution consisterait à solliciter des contributions aux pouvoirs publics qui financent la culture. Il serait en effet intéressant d'imaginer une répartition des charges financières entre les secteurs de la culture et de l'action sociale. C'est d'ailleurs ce que nous faisons au niveau de la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC).

Enfin, pour répondre avec précision à votre question, plutôt qu'envisager une augmentation de la contribution de la Cocom pour atteindre une couverture de 100% du coût des tickets, il me paraît plus judicieux d'explorer la piste du conventionnement des CPAS avec l'asbl Article 27 et d'envisager la prise en charge de ces montants résiduels directement par les CPAS. Il s'agit par ailleurs d'une hypothèse avancée par l'asbl."

[209]

M. le président.- La parole est à M. El Ktibi.

M. Ahmed El Ktibi (PS).- J'aurais aimé que la ministre à laquelle j'ai adressé ma question soit présente. Je comprends sa réponse et je m'y attendais un peu. Cela dit, entre nous, 40.000 euros, c'est trop peu. La culture, surtout dans ce milieu précarisé, n'est pas une fantaisie ni un luxe, c'est une nécessité. Il n'y a pas que le loyer ou la nourriture qui font vivre les gens. La culture, c'est le ciment de la démocratie.

Nous souffrons à Bruxelles. Les quartiers précarisés dont nous parlons souffrent d'un déficit incroyable. C'est parfois cela qui en conduit certains à des situations inextricables en termes de mobilité sociale. C'est insuffisant. Tous les CPAS, gros ou petits, le disent.

(Colloques)

Vous me dites qu'il faut aller chercher ailleurs. La culture, comme le social, c'est vraiment le parent pauvre. Très peu de subsides sont alloués à la culture. Les demandes sont très nombreuses pour peu d'argent disponible. On essaie toujours de faire beaucoup avec peu.

[213]

Nous, les CPAS, avons déjà recherché des subsides au travers du Service public de programmation Intégration sociale (SPP IS), du fonds de participation ou de l'activation sociale, mais ces sources de financement tendent à diminuer alors que la précarité augmente. Je vous donne un chiffre : pour la seule Ville de Bruxelles, 28.000 personnes sont prises en charge, soit un Bruxellois sur six. Et je ne parle que de ce que je connais !

Il y a donc un effort à faire. Je ne sais pas s'il est facile de trouver des sources de financement auprès d'autres institutions s'occupant de culture. Vous pensez au conventionnement des CPAS. Nous sommes d'accord sur le principe, mais cela risque de poser problème. Toutefois, nous y travaillerons.

M. Pascal Smet, membre du Collège réuni.- Le CPAS de la Ville de Bruxelles est grand. Il rédige un modèle, qu'il envoie aux dix-huit autres CPAS pour copie...

M. Ahmed El Ktibi (PS).- Il fait beaucoup de choses.

M. Pascal Smet, membre du Collège réuni.- La Conférence des dix-neuf CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale peut rédiger un modèle que tout le monde copiera.

M. Ahmed El Ktibi (PS).- Ça, c'est pour M. Spinette ?

M. Pascal Smet, membre du Collège réuni.- Cela ne représente qu'une heure de travail.

- *L'incident est clos.*

[219]

INTERPELLATIE

De voorzitter.- Aan de orde is de interpellatie van mevrouw Dhaene.

INTERPELLATIE VAN MEVROUW LIESBET DHAENE

TOT DE HEER PASCAL SMET, LID VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, HET GEZINSBELEID EN DE FILMKEURING,

EN TOT MEVROUW CÉLINE FREMAULT, LID VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, HET GEZINSBELEID EN DE FILMKEURING,

betreffende "de mantelzorg in Brussel".

De voorzitter.- Collegelid Pascal Smet zal de interpellatie beantwoorden.

Mevrouw Dhaene heeft het woord.

Mevrouw Liesbet Dhaene (N-VA).- Mantelzorgers zijn van onschatbare waarde voor ons sociaal weefsel. Onbaatzuchtig zorgen ze voor anderen, vaak familieleden. We moeten ze dan ook koesteren.

Volgens de nationale gezondheidsenquête van 2013 omschreef 18% van de Brusselaars zichzelf als mantelzorger. Dat cijfer ligt duidelijk hoger dan in de andere gewesten. Uit de nieuwe enquête, die later dit jaar is gepland, zal moeten blijken of het nog gestegen is. Het grote aantal mantelzorgers confronteert ons alleszins met een uitdaging. Mantelzorgers hebben vooral behoefte aan erkenning en waardering, maar ook aan duidelijke informatie, ondersteuning en voldoende tijd voor zichzelf.

In 2014 werd een eerste stap gezet toen de federale overheid het statuut van mantelzorger erkende. Aan de uitvoeringsbesluiten wordt nog gewerkt om sociale rechten aan het statuut te verbinden. De gemeenschappen hebben echter ook een erg belangrijke rol te spelen.

Medio 2016 werd in Vlaanderen het Vlaams Mantelzorgplan opgesteld dat 115 actiepunten telt. Het plan is een leidraad om tot een gecoördineerd beleid te komen. De actiepunten werden onderverdeeld volgens de behoeften van de mantelzorgers. Zo hielden 33 acties verband met de maatschappelijke erkenning en waardering van mantelzorgers, 36 actiepunten gingen over een betere ondersteuning, 12 punten hadden te maken met de samenwerking tussen informele en professionele zorg en 34 punten gingen over jonge mantelzorgers.

[225]

Van al die punten zijn er 32 in de opstartfase, 57 lopen nog en 5 zijn helemaal afgewerkt. Van de 115 actiepunten zijn er dus al 94 in de implementatiefase of gerealiseerd.

Zonder het hele plan te willen toelichten, haal ik er toch een aantal elementen uit die ik zelf erg belangrijk vind. Ten eerste is er de betere samenwerking tussen informele en professionele zorg. Mantelzorgers voelen zich soms weinig erkend en aan de kant geschoven door professionele verzorgers, die zich vooral richten op de zorgbehoevende en soms weinig rekening houden met de mantelzorgers. Ook omgekeerd kunnen professionele zorgverleners steun, advies en informatie geven aan mantelzorgers, wat hen kan helpen bij hun taak.

[227]

Ook hebben mantelzorgers niet altijd vlot toegang tot informatie over waar ze terecht kunnen of wat hun rechten zijn. Daarom heeft Vlaanderen een Expertisepunt Mantelzorg opgezet, dat op zijn beurt een website startte die alle nuttige informatie verzamelt.

Een derde belangrijke zaak is dat er heel sterk wordt ingezet op respijtzorg, via oppashulp en gezinszorg, of zelfs kortstondige overname van zorg in een residentiële setting. Dankzij die ondersteuning kunnen mantelzorgers bijvoorbeeld ook eens op vakantie gaan, tijd voor zichzelf hebben en niet overbelast raken.

Tot slot staat ook in het Vlaams Mantelzorgplan dat de Vlaamse minister in gesprek zou treden met zijn Brusselse collega's over de mantelzorg in Brussel.

Wat de financiële ondersteuning betreft, zijn er twee elementen. Ten eerste kan een mantelzorger bij de Vlaamse zorgverzekering aanspraak maken op een tegemoetkoming voor mantel- en thuiszorg. Als de rechthebbende zorgbehoevende een mantelzorger registreert, kan die een financiële tegemoetkoming krijgen. In november 2016 waren er 1.170 mantelzorgers geregistreerd in Brussel, maar daarvan kregen er maar 475 een premie, omdat het adres van de geregistreerde mantelzorgers die geen lid zijn van de Vlaamse zorgverzekering in Brussel, niet achterhaald kan worden.

[229]

In Brussel is de aansluiting bij de zorgverzekering immers facultatief. Vlaanderen heeft enkel de adressen van de mantelzorgers die ook lid zijn en beschikt voor de anderen alleen over het rijksregisternummer en is dus niet gemachtigd om hun adressen op te vragen.

Ten tweede bestaat in de meerderheid van de Vlaamse gemeenten een mantelzorgpremie, wat neerkomt op een extra financiële ondersteuning en erkenning voor hun werk.

Kortom, in Vlaanderen bestaat er een uitgewerkt en planmatig beleid ter ondersteuning van mantelzorgers. Het werd tijd dat er meer structurele aandacht kwam voor deze soms vergeten groep mensen, die zich iedere dag opnieuw belangeloos inzetten voor hun medemens.

In Brussel kondigde u in de commissie Gezondheid van 9 december 2015 aan dat er gedurende deze regeerperiode verdere stappen ondernomen worden om een globaal en samenhangend beleid uit te werken voor de mantelzorg. Ruwweg een jaar later, tijdens de commissie Sociale Zaken van 12 oktober 2016, verklaarde minister Fremault echter dat ze op de hoogte was van het Vlaamse plan, maar dat ze liever geen grote plannen maakt en verkiest om concrete steun op het terrein te verlenen. In Brussel komt er dus geen globaal, samenhangend beleid.

Voorts bestond er in geen enkele Brusselse gemeente een mantelzorgpremie. In het dossier van de verplichte zorgverzekering in Brussel, wat ook goed zou kunnen zijn voor mantelzorgers, lijkt weinig vooruitgang te bespeuren. Dit werd bevestigd naar aanleiding van de eerdere vraag van de heer Maron.

[231]

In Brussel voeren de Franse en de Vlaamse Gemeenschapscommissies elk hun eigen beleid. Er is geen globaal, samenhangend beleid op het niveau van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie (GGC).

In samenwerking met de vzw's Huis voor Gezondheid en Aidants Proches wordt wel de Week van de Mantelzorg georganiseerd. Verder overwoog minister Fremault op 12 oktober 2016 om de opdrachten van de diensten voor begeleiding van gehandicapten uit te breiden om steun te bieden aan mantelzorgers. De GGC

investeerde 22.000 euro in een project dat volwassen mantelzorgers ondersteunt, hen psychologische steun biedt, hen en professionele hulpverleners opleidingen geeft en aan bewustmaking doet. Ze startte een studie van 10.000 euro die het aantal jonge mantelzorgers in kaart zal brengen. Ten slotte zet de GGC ook in op de uitbouw van buurtzorgnetwerken.

Werkt het Verenigd College aan een globaal beleid voor de mantelzorg? Dat stelde de heer Smet zelf voor in 2015, maar mevrouw Fremault liet het tegengestelde uitschijnen.

Welke maatregelen neemt het Verenigd College voor mantelzorgers? Kunt u daarvan een overzicht geven?

Zullen de collegeleden die bevoegd zijn voor Bijstand aan Personen, overleggen met hun Vlaamse collega over de mantelzorg in Brussel?

Hoe zit het met de uitwerking van een verplichte zorgverzekering in Brussel? De heer Maron stelde die vraag al eerder. Hij zei dat Vlaanderen sinds 2004 de Vlaamse zorgverzekering ontplooit in Brussel. Wallonië is daar nog niet mee gestart en heeft ook niet de intentie om dat te doen, maar schuift de factuur door naar Brussel. Ik kreeg een tijdje geleden de indruk dat u en mevrouw Fremault niet op dezelfde golflengte zitten in verband met de wenselijkheid van de zorgverzekering in Brussel.

[233]

Het leek alsof vooral u twijfels had. Ik zou daar graag wat meer informatie over hebben.

Wat waren de resultaten van de studie over jonge mantelzorgers in Brussel?

Werden de opdrachten van de diensten voor begeleiding van gehandicapten uitgebreid met het oog op de steun aan mantelzorgers?

Kunt u specificeren over welk project ter ondersteuning van volwassen mantelzorgers minister Fremault het in 2016 had? Steunt het Verenigd College dat project nog altijd? Welke evaluatie kreeg het?

Kunt u het GGC-beleid ten aanzien van buurtzorgnetwerken toelichten? Hoeveel buurtzorgnetwerken zijn er? Wat onderneemt u om er meer te creëren?

[235]

Bespreking

De voorzitter.- De heer Smet heeft het woord.

De heer Pascal Smet, lid van het Verenigd College.- Mantelzorg is regelmatige en duurzame zorg voor chronische zieken, mensen met een beperking of hulpbehoevende ouderen, verstrekt door mensen die een persoonlijke band met de zorgbehoevende hebben. Het gaat om familieleden, buren, kennissen of vrienden die niet worden vergoed voor hun werk.

Mantelzorg speelt een belangrijke rol in elk zorgbeleid dat erop is gericht om mensen die dat wensen, zo lang mogelijk thuis te laten wonen. Volgens deze visie is een beleid ter ondersteuning van de mantelzorg een belangrijk onderdeel van het algemene ouderen- en gehandicaptenbeleid. We blijven dus achter onze verklaring staan. De subsidies gaan vooral naar organisaties zoals Huis van de Gezondheid en Aidants

Proches, met als doel de ontwikkeling van gezamenlijke acties op het gebied van bewustmaking, opleiding en samenwerking.

Ik wil uw aandacht vestigen op de Brusselse initiatieven van de vzw Huis van de Gezondheid. De stuurgroep voor mantelzorg in Brussel zet in op een optimale samenwerking tussen de beoefenaars van medische beroepen en mantelzorgers, met het oog op een optimale zorgkwaliteit.

[237]

Ze onderzoekt de behoeften van de mantelzorgers, ontwikkelt opleidingsmodules voor zorgprofessionals en mantelzorgers en bouwt een leer- en samenwerkingsnetwerk met zorg- en welzijnsprofessionals uit.

Met de website mantelzorg.brussels wordt het mogelijk om de doelgroep te bereiken. Daarnaast vonden er bewustmakingsacties plaats over zorg voor mantelzorgers. De vzw Huis van de Gezondheid wordt onder meer door de GGC ondersteund. Als lid van het Verenigd College erken ik uiteraard het belang van de initiatieven van deze organisatie.

Met de subsidie van 10.000 euro die ze in 2017 ontving, voerde de organisatie Jeunes Aidants Proches een enquête uit in zes middelbare scholen. Ze ondervroeg 1.400 leerlingen vanaf 12 jaar over een aantal items. Hun antwoorden moeten meer duidelijkheid brengen over de activiteiten, problemen en behoeften van jonge mantelzorgers.

Uit de resultaten blijkt dat gemiddeld een leerling op zeven zich herkent in de beschrijving van de mantelzorger. Leerlingen verlenen met andere woorden regelmatig hulp aan een naaste die van hen afhankelijk is omdat hij fysiek of mentaal ziek is, een handicap heeft of verslaafd is aan alcohol of drugs.

Twee derde van die jonge mantelzorgers verrichten huishoudelijke taken en bieden emotionele steun. Een derde begeleidt broers of zussen met alles wat de school aangaat. Slechts een vijfde houdt zich met zorgtaken bezig, zoals begeleiding tijdens de raadpleging van een arts of het toedienen van geneesmiddelen. De meerderheid van die jonge mantelzorgers liet weten geen steun nodig te hebben. Toch zijn er aandachtspunten in verband met hun mentaal welzijn, hun ontplooiing en hun prestaties en activiteiten op school.

[239]

De vereniging legt zich toe op het ondersteunen van die vier ontmoetingsmomenten en het begeleiden van de vrijwilligers.

Met betrekking tot de beleidsmaatregelen wijs ik in eerste instantie op de proefprojecten voor een geïntegreerd zorg- en bijstandsmodel waardoor mensen langer thuis kunnen blijven wonen. Doel is om per buurt het aanbod van thuishulp en thuiszorg te coördineren en een gemeenschappelijk aanspreekpunt te creëren. De projecten zijn dit jaar gestart en zullen vier jaar lopen. Het gaat om drie projecten, die eerder dit jaar werden toegewezen aan de vzw Biloba Huis in de Brabantwijk in Schaarbeek, aan de gemeente Etterbeek en aan de vzw Gammes in Sint-Gillis en Brussel-Stad. De projecten zijn bijzonder innovatief en moeten leiden tot een beleid op maat van ons stadsgewest. We willen mensen die dat wensen langer in hun thuisomgeving laten wonen. Door deze projecten zullen de lacunes op het gebied van hulpverlening en zorg aan het licht komen en krijgen we een beter idee van hoe de coördinatie moet verlopen.

Een andere maatregel is de ordonnantie van juli 2017 betreffende de invoering van een moratorium op het aantal bedden voor bepaalde voorzieningen voor opvang of huisvesting van bejaarde personen. Daarin

worden de regels vastgelegd voor de omvorming van rusthuisbedden tot RVT-bedden en bedden voor korte verblijven. Laatstgenoemde bedden hebben onder meer de ondersteuning van de mantelzorg tot doel. Een kort verblijf van hulpbehoevende personen biedt immers de mogelijkheid om mantelzorgers even op adem te laten komen.

[241]

Er werd dus al duidelijk een aanzet gegeven om een globaal ouderen- en gehandicaptenbeleid op het getouw te zetten. Stimulering en bescherming van mantelzorgers spelen daar zeker een rol in. Die zaken worden ook opgenomen in het takenpakket van Iriscare, de nieuwe instelling van openbaar nut. Deze instelling zal samen met de bevoegde adviesraad uiteraard nog meer noodzakelijke beleidsmaatregelen voorbereiden. Over de zelfredzaamheidsverzekering heb ik daarnet al een uitgebreid antwoord gegeven.

[243]

De voorzitter.- Mevrouw Dhaene heeft het woord.

Mevrouw Liesbet Dhaene (N-VA).- U hebt een aantal vragen niet beantwoord. Zult u overleggen met uw Vlaamse collega over de mantelzorg in Brussel?

De voorzitter.- De heer Smet heeft het woord.

De heer Pascal Smet, lid van het Verenigd College.- Neen, ik denk niet dat daar behoefte aan is. Er is eerder behoefte aan overleg met andere collega's.

Mevrouw Liesbet Dhaene (N-VA).- Hebt u het specifiek project van minister Fremault ter ondersteuning van volwassen mantelzorgers ook toegelicht?

U staat wel nog altijd achter de zorgverzekering?

De heer Pascal Smet, lid van het Verenigd College.- Ja, dat project heb ik toegelicht.

We hebben in samenwerking met professor Verté de aanpak van drie projecten gecoördineerd. We passen die tijdelijk toe op het terrein en na een evaluatie daarvan zullen we bijkomende beleidsmaatregelen uitwerken, die we dan zullen veralgemenen. We hebben gekozen voor een innovatieve manier van werken.

- *Het incident is gesloten.*

[253]

MONDELINGE VRAAG

De voorzitter.- Aan de orde is de mondelinge vraag van mevrouw Goeman.

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW HANNELORE GOEMAN

AAN DE HEER PASCAL SMET, LID VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, HET GEZINSBELEID EN DE FILMKEURING,

EN AAN MEVROUW CÉLINE FREMAULT, LID VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, HET GEZINSBELEID EN DE FILMKEURING,

betreffende "de resultaten van de Housing First-projecten".

De voorzitter.- Collegelid Pascal Smet zal de mondelinge vraag beantwoorden.

Mevrouw Goeman heeft het woord.

Mevrouw Hannelore Goeman (sp.a).- Voor de maatschappelijke integratie van daklozen, die een grote uitdaging vormt, hebben we al verscheidene methodes uitgetest.

In 2015 nam u het initiatief om het innovatieve Housing First te subsidiëren. Housing First bestaat erin om eerst en vooral in huisvesting te voorzien, zonder dat daar voorwaarden aan verbonden zijn die anders zijn dan die voor andere huurders. De dakloze krijgt daarbij een intensieve begeleiding die erop moet toezien dat hij zijn woonst niet verliest en opnieuw een leven kan opbouwen.

In andere landen leverde het concept al zeer goede resultaten op. Het probleem van de dakloosheid wordt structureel aangepakt, waardoor de dakloze definitief uit zijn uitzichtloze situatie raakt. Dat moet het doel van het daklozenbeleid zijn.

[259]

Ik ben blij dat we in Brussel dezelfde weg zijn ingeslagen, waardoor steeds meer thuislozen kunnen worden geholpen.

In de begroting van 2015 van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie was een bedrag van 420.000 euro voorzien voor programma's inzake daklozenhulp van het type Housing First. Dat bedrag stijgt elk jaar. In 2017 bedroeg het 1,22 miljoen euro en in 2018 wordt er 1,42 miljoen euro uitgetrokken.

Aangezien deze projecten al enkele jaren lopen, ben ik benieuwd naar de resultaten. Welke lessen trekt u eruit voor het daklozenbeleid? Hoeveel projecten worden gesubsidieerd? Hoeveel thuislozen hebben daaraan deelgenomen? Wat zijn de resultaten van de Brusselse Housing First-projecten?

[261]

De voorzitter.- De heer Smet heeft het woord.

De heer Pascal Smet, lid van het Verenigd College.- Vier projecten worden gesubsidieerd. Het budget bedraagt in 2018 1,42 miljoen euro voor de vier verenigingen. De projecten worden op dit moment geëvalueerd door de vzw La Strada.

Ik licht de vier projecten even toe. Het eerste is Station Huisvesting van de vzw Diogenes, in samenwerking met de Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA), Poverello, Centrum voor Dringend Onthaal Ariane, de Brusselse Federatie van Unie voor de Huisvesting (BFUH), Fami-Home en L'autre lieu. Zeventien daklozen in de metro met een dubbele diagnose werden begeleid, onder wie zes vrouwen. Zestien van hen werden gehuisvest. Het behoudspercentage van de huisvesting bedraagt 94%. Ongeveer vijftig personen werden aanvankelijk geselecteerd om deel te nemen aan de Housing First-

projecten. Ze werden ondergebracht in twaalf individuele woningen. Er waren ook vier individuele contracten in solitaire woonvormen en een onbemiddelde intra-Europese migrant werd opgevangen in een instelling.

Bij de huurders van Station Huisvesting vonden 1.164 interventies plaats. Er werden 768 face-to-facegesprekken verricht, wat overeenkomt met 66% van de interventies. Er waren 286 gevallen van fysieke begeleiding door diensten van derden, wat overeenkomt met 25% van de interventies. 110 afspraken werden afgelast, of de deur was gesloten tijdens het huisbezoek. Dat komt overeen met 9% van de interventies. Voor de zeventien huurders haalde het team een gemiddelde van zes interventies per maand en per huurder. Op straat, in de metro's en de stations heeft het team meer dan 700 keer hulp verleend aan deze personen.

Voor het tweede project, Step Forward van de vzw Samusocial, wordt samengewerkt met het OCMW van de stad Brussel, de vzw HermesPlus en de vzw Jamais sans toit.

[263]

Het team begeleidt dakloze mannen en vrouwen van 18 tot 25 jaar met een dubbele diagnose - verslaving en geestelijke gezondheid - en jongeren die daar minder door getroffen zijn, maar zich in een structurele breuksituatie bevinden. Het gaat om 24 jongeren. Twee hebben helaas hun woning verlaten.

Het team van Step Forward volgt 22 gehuisveste jongeren en nog eens tien die wachten op een woning. Er werden twee nieuwe toegangen gepland voor het begin van 2018. Bij de tien jongeren die op een woning wachten, zijn er drie vrouwen en zeven mannen. Ze worden geregeld begeleid bij de zoektocht naar huisvesting en op psychologisch, medisch en sociaal vlak. Het team heeft meer dan 2.485 prestaties verricht.

Het derde project is dat van de vzw Santé mentale et exclusion sociale (SMES), die samenwerkt met verschillende OCMW's, de Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA), de Federatie van Diensten voor Geestelijke Gezondheidszorg (FDGG) enzovoort. De doelgroep bestaat uit dakloze personen met een chronische dubbele diagnose, die zeer ver verwijderd zijn van huisvesting door het gebruik van substanties en door problemen van geestelijke gezondheidszorg. Van die huurders heeft 39% een zware of chronische depressie en een groot deel gebruikt substanties. Voor 33 personen werd een woning gevonden, wat een stijging betekent van 43% van het aantal gehuisveste personen. Van hen kon 94% zijn woning behouden. Het team heeft 483 huisbezoeken georganiseerd, 319 externe begeleidingsmomenten en er vond gemiddeld twee tot drie keer per maand een ontmoeting plaats met de huurders. Daarnaast waren er 1.452 telefonische contacten.

[265]

Het vierde project, waarbij de vzw Straatverplegers onder meer samenwerkt met verscheidene OCMW's, de Association des maisons d’accueil et des services d’aide aux sans-abri (AMA), de Fédération bruxelloise des institutions pour toxicomanes (Fedito) en de Federatie van Diensten voor Geestelijke Gezondheidszorg, richt zich eveneens op daklozen met een dubbele problematiek.

Sinds het begin van het project werden 35 patiënten gevolgd. Twee van hen zijn ondertussen overleden. Er is nog steeds contact met de andere patiënten. Twintig patiënten krijgen nog intensieve begeleiding.

Honderd personen vonden een woning. De resultaten voor de Brusselse Housing Firstprojecten zijn positief, aangezien 90% van de huurders in de woning blijft. Het project, dat zijn doeltreffendheid in het buitenland had bewezen, levert in Brussel op een vernieuwende manier bevredigende resultaten op.

Nu moeten we de doelstelling van die vier projecten algemeen toepassen. De verschillende projecten hanteren uiteenlopende benaderingen voor een divers publiek. Het is precies dat wat Housing First zo sterk maakt.

Uiteraard moeten de projecten worden uitgebreid. Een stabiele huisvesting in combinatie met een intense begeleiding op maat is de doeltreffendste aanpak tegen dakloosheid.

In de nieuwe ordonnantie is een systeem van erkenning op basis van normen opgenomen. Dat maakt het mogelijk om Housing First in het Brussels Gewest uit te breiden.

[267]

De voorzitter.- Mevrouw Goeman heeft het woord.

Mevrouw Hannelore Goeman (sp.a).- Een slaagpercentage van 90% is zeer goed. Het sterkt me in de overtuiging dat we verder moeten gaan op de ingeslagen weg en dat Housing First de beste manier is om mensen opnieuw structureel aansluiting te laten vinden bij de maatschappij. Ik ben het met u eens dat we dit soort initiatieven nog verder moeten ontwikkelen.

- *Het incident is gesloten.*